

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 14.03.2025

. d'affichage : 14.03.2025

N° de la délibération : 2025-28NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 43

. votants : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie, LEFEVRE Sandra, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, LECOMTE Frédéric, MUSEUX Gérard, Mme POLIN Justine, MM. RIMETTE Jean-Michel, JOLY Vincent, Mme TOTET Fanny, M. LEMAITRE Jean-Pierre, MM. DE WITEASSE THEZY Charles, HAY Francis, ORIER Francis, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZOONE Nathalie, M. ZOIS Christophe, Mme ZURICH Christine, M. FRISON Fabrice,

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RQUIER Julie.

M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.

M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.

Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.

Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane,

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025
MEEF SANTERRE HAUTE-SOMME

Depuis plusieurs années, la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation (MEEF) œuvre activement pour accompagner les jeunes demandeurs d'emploi dans leur parcours de recherche et d'insertion professionnelle. Afin de soutenir cette initiative, la Communauté de Communes apporte chaque année son soutien, permettant ainsi à la MEEF de continuer ses actions auprès des jeunes de 16 à 25 ans en quête d'insertion professionnelle. Ces délibérations ont lieu à la fin du premier trimestre de chaque année, après vérification des données de l'INSEE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence en matière de Développement économique de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière de soutien aux organismes locaux œuvrant dans le secteur de l'emploi et de la formation pour le développement économique du territoire, et dont les bénéficiaires résident dans l'une ou plusieurs des communes du territoire,

Considérant l'importance de soutenir la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation Santerre-Haute-Somme, acteur local majeur dans le domaine de l'emploi et de la formation, particulièrement auprès des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'insertion professionnelle,

Considérant l'impact du travail accompli par la MEEF en matière d'emploi et d'insertion des jeunes sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme depuis de nombreuses années,

Il apparaît essentiel de poursuivre ces actions, et, en conséquence, de maintenir le soutien de la collectivité aux actions menées par la MEEF, notamment en soutenant son fonctionnement.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 41 voix pour, 10 abstentions (MM. BARBIER Marc, CARPENTIER Pierre, Mme GENSE Caroline, M. LALOI François, Mme MERCIER Marie-Estelle, M. MEREL Michel, Mme POLLARD Corinne, MM. SLOSARCZYK Eric, SLOSARCZYK Florian, ZIENTEK Sébastien), 1 n'a pas pris part au vote (M. VASSENT Christophe,

- approuve le versement d'une subvention de fonctionnement, basée sur le tarif de 0,80 €/habitant, soit au titre de l'année 2025, le versement de la somme de :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDEE AU TITRE DE L'ANNEE 2025
Maison de l'Entreprise, l'Emploi, la Formation (0.80 €/habitant x 19 998 hab.)	15 998,40 €

Les crédits nécessaires figurent au compte 65 du budget.

-approuve au titre de 2025 le versement d'une subvention de fonctionnement au profit de la MEEF, basée sur le tarif vu ci-dessus, après présentation du rapport d'activité 2024, Ce bilan a été approuvé.

-autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20250320-DELIB_2025_28-DE